

Guide pour la mise en œuvre d'une démarche d'élaboration et de rédaction d'un



Introduction

Le Projet Educatif de Territoire (PEDT) formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité dans le respect des compétences de chacun, organisant ainsi la complémentarité des différents temps, sur la journée, la semaine, l'année. Conçu pour une période de trois années scolaires, le PEDT est un outil de collaboration locale qui peut s'adapter à une organisation du temps scolaire à 4 jours et demi ou à 4 jours.

La commission de validation souhaite mettre ce document à disposition de l'ensemble des membres de la communauté éducative afin de les accompagner dans la démarche PEDT. Il a donc vocation à être partagé avec tous les acteurs de la communauté éducative membres du comité et pilotage.

La commission a la volonté de l'enrichir d'annexes thématiques qui pourront servir de points d'appuis aux acteurs dans le cadre de leur partenariat visant à renforcer la complémentarité, la cohérence et la continuité sur l'ensemble des temps de l'enfant.

Les deux parties de ce guide sont complémentaires. Nous vous invitons donc à prendre connaissance de la totalité du document avant de vous engager dans la démarche d'élaboration du PEDT.

Partie I : Repères pour une démarche

Afin que le PEDT, émanation de la collaboration des membres de la communauté éducative, vive dans la durée tout en répondant au contexte local et à des besoins clairement identifiés, nous vous proposons les phases suivantes allant de la préparation à l'évaluation et qui sont à adapter au contexte local.

1. Préparation

Enjeu : Préparer la phase d'élaboration afin de pouvoir la mener efficacement

Durant cette phase, vous pouvez :

- identifier les parties prenantes qui seront intégrées au Comité de pilotage (COFIL) pour l'élaboration et à la mise en œuvre du PEDT
- réunir l'ensemble des éléments contextuels qui seront présentés aux membres du COFIL lors de la 1^{ère} réunion de celui-ci (cf. Point 1 « Présentation du contexte » de l'outil d'aide à l'élaboration et à la rédaction)
- opter pour l'accompagnement par une fédération d'éducation populaire pour l'élaboration et/ou à la mise en œuvre

2. Elaboration du projet (cf. Point 2 « Le projet » de l'outil d'aide à l'élaboration et à la rédaction)

Enjeu : construire collectivement un projet réaliste, structuré, adapté au contexte local, répondant à des besoins identifiés et évaluables

Durant cette phase, vous pouvez :

- convenir collectivement d'une démarche d'élaboration et d'un calendrier lors de la 1^{ère} réunion du COFIL
- partager les éléments contextuels réunis précédemment
- définir :
 - o les fondements du PEDT
 - o les objectifs
 - o les plans d'actions
 - o les modalités et critères d'évaluations
 - o les modalités de valorisation de la démarche partenariale et/ou de la mise en place d'un PEDT sur la commune
- formaliser le PEDT pour envoi à la commission de validation et communication à l'ensemble des parties prenantes
- amender le projet sur la bases des retours et de l'accompagnement proposés par la commission

3. Mise en œuvre et animation du PEDT

Enjeu : conserver un processus dynamique durant toute la durée du PEDT

Durant cette phase, vous pouvez :

- mettre en œuvre l'ensemble des actions définies
- faire des points réguliers, lors de réunions opérationnelles ou lors des COFIL
- conforter les orientations retenues lors de l'élaboration, les amender ou les modifier, sur la base des modalités et critères d'évaluation définis

4. Évaluation finale

Enjeu : partager collectivement des éléments objectifs pour mesurer le chemin parcouru et élaborer le prochain PEDT

Durant cette phase, vous pouvez :

- évaluer l'atteinte des objectifs fixés sur la base des modalités et critères d'évaluation définis
- réaliser une analyse collective des résultats (réussites, obstacles rencontrés, ...)
- réaliser un bilan global du PEDT
- dégager des premières orientations pour le prochain PEDT

Partie II : Outil d'aide à l'élaboration et à la rédaction du PEDT

Les éléments inscrits en noir doivent figurer dans le PEDT. **Ceux en bleu sont facultatifs. Néanmoins, la commission vous invite à vous en emparer.** Les éléments en vert sont donnés à titre d'exemples en tant qu'objets ou thématiques qui peuvent être investis.

Consignes de mise en forme :

- Afin d'en faciliter la lecture et de fluidifier les échanges avec la commission, le document PEDT doit être paginé.
- Les retours de la commission pourront conduire à des versions améliorées du PEDT. Celles-ci devront être numérotées et datées. Les ajouts ou modifications devront être surlignés en jaune afin d'en faciliter l'identification.
- Vous pouvez annexer à votre PEDT tout document qui illustre son contenu.

1. PRESENTATION DU CONTEXTE

Identification du PEDT, en page de garde

- Entête de la collectivité
- Nom de la collectivité
- Compétences de la collectivité (scolaire, périscolaire, extrascolaire)
- Date de début et de fin du PEDT (3 années scolaires)
- Contact pour le suivi de l'instruction du PEDT : Nom, Prénom, téléphone et adresse mél
- Accompagnement par une fédération membre du Groupe d'Appui Départemental (GAD)

Pilotage et concertation

- Porteur du projet : le maire de la commune ou l' élu en charge du dossier
- Coordination : Identité et coordonnées du coordonnateur, définition de son rôle, volume horaire dédié
- Composition du comité de pilotage (élu(s) de la collectivité ou représentant(s), coordonnateur s'il est différent, personnel(s) encadrant les temps périscolaires, représentants des parents, directeur(s), enseignant(s), ...). **Autres membres du comité de pilotage : associations sportives, culturelles, ..., services municipaux ou intercommunaux, structures petite-enfance, ...**
- Autres partenaires associés dans le cadre de groupes de travail ou de projets ponctuels**
- Fréquence des réunions du comité de pilotage (à minima deux fois par année scolaire)

Périmètre et public du PEDT

- Données statistiques concernant la commune et sa population (nombre d'habitants, évolution démographique, répartition par tranches d'âge, répartition par tranches de Quotient Familial, nombre de familles monoparentales, ...) si elles permettent d'éclairer le diagnostic lors de l'élaboration du projet**
- Quand ?
 - Sur quel temps : scolaire – périscolaire – **extrascolaire (vacances scolaires et/ou week-end, en accueil collectif de mineurs ou autres)**
 - Horaires des temps scolaire et périscolaire durant les semaines scolaires
- Qui ?
 - Tranches d'âges concernées : **0-3 ans / 3-11 ans / au-delà de 11 ans**
 - Nombre d'enfants concernés
- Etablissement(s) scolaire(s) concerné(s) et effectifs (pour chacun des établissements lorsqu'il y en a plusieurs)
- Politiques et dispositifs en direction de la jeunesse ou des familles : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), Contrat de ville, Programme de Réussite Educative (PRE), Colo apprenante, Conseil municipal des enfants ou des jeunes, Point information jeunesse, aide au BAFA, Proposition de missions de Service Civique par la collectivité, CTG...**

Organisation des accueils hors temps scolaire

- Régime d'accueil : accueil collectif de mineurs déclaré ou non
- Organisateur : mairie, communauté de communes ou association (la nommer)
- Accessibilité financière : gratuité ou tarification des temps périscolaires, modulée ou non selon les ressources. Si tarification, indiquer les montants.
- Modalités d'inscription pour les familles
- Modalités d'accueil des enfants en situation de handicap
- Locaux et installations utilisées hors temps scolaire

Transfert de responsabilité et sécurité des transitions

- Modalités de transfert de responsabilité en début et fin de journée et sur la pause méridienne (temps périscolaire → temps scolaire / temps scolaire → temps périscolaire) :
 - Lieu précis des transferts
 - Personne(s) responsable(s) entre qui s'effectuent les transferts
 - Partage des informations significatives
 - Mode de pointage nominatif des enfants à l'arrivée et au départ des temps périscolaires
- Procédure définie si un enfant inscrit au périscolaire est absent de manière imprévue lors du pointage : sans identification du motif, il convient de contacter la famille au plus vite (Cela suppose de disposer des coordonnées des parents).

2. LE PROJET

Implication des membres de la communauté éducative dans l'élaboration et le suivi du PEDT

- Calendrier de l'élaboration et du suivi du projet
- Organisation des travaux : mode(s) d'animation employé(s), sous-commissions, ...
- Espace numérique partagé (partage de questionnaires, des ressources, outil de communication interne, ...)
- Intégration des enfants et des jeunes à la démarche, par exemple pour l'identification de leurs besoins

Fondements du PEDT

- Prise en compte des valeurs de la République et du principe de laïcité et déclinaison à travers des principes prioritaires retenus par les membres de la communauté éducative (exemples : accessibilité, respect, égalité filles-garçons, vivre ensemble, réduction des inégalités, engagement, citoyenneté, ...)
- Principaux enseignements de l'évaluation du précédent PEDT le cas échéant (l'évaluation du précédent PEDT sera annexé au PEDT)
- Prise en compte des besoins des enfants à partir des constats réalisés par les différents acteurs [champs questionnaires en termes de besoins des enfants et des jeunes : besoins physiologiques (acquisition de la propreté/respect du rythme des enfants en fonction des âges, ...), qualité des relations, dimension ludique des activités, possibilité donnée à l'enfant de choisir ou d'être force de proposition, accompagnement aux devoirs, apprentissages fondamentaux (maîtrise de l'oral, de la lecture, de l'écriture, des mathématiques), accessibilité aux pratiques de lecture, ouverture culturelle, accessibilité à l'activité physique, éducation à la santé, éducation aux usages du numérique, éducation à la citoyenneté, qualité de la relation avec les parents, adaptation des activités en fonction des tranches d'âges, ...]
 - Réussites identifiées
 - Besoins à mieux prendre en compte prioritairement
- Prise en compte des projets d'école, des projets d'établissement :
 - Objectifs des projets d'école
 - Quels objectifs du ou des projets d'école vont trouver leur prolongement dans le PEDT ?
- Prise en compte du projet des accueils collectifs de mineurs
 - Objectifs du projet éducatif de l'organisateur du ou des accueils de loisirs
 - Objectifs du projet pédagogique du ou des accueils de loisirs
 - Comment certains de ces objectifs sont-ils pris en compte dans le PEDT ?

Définition des objectifs du PEDT

- Il s'agit ici de définir les objectifs du PEDT (entre 3 et 5) en s'appuyant sur les éléments dégagés dans la partie précédente et sur les regards pluriels des membres de la communauté éducative.

Plans d'actions

- Il s'agit ici de proposer des plans d'actions qui permettront d'atteindre chacun des objectifs définis dans la partie précédente. Ces actions peuvent être de plusieurs ordres, par exemple :

- Des actions impliquant les adultes membres de la communauté éducative, dans le respect du rôle et des missions de chacun
 - Actions favorisant l'interconnaissance (temps de rencontre au moment de la prérentrée, rencontres régulières, moments conviviaux, trombinoscope, visites croisées, portes ouvertes communes, ...)
 - Actions pour renforcer la communication (institutionnalisation de temps d'échanges, outil de liaison, ...)
 - Actions pour renforcer la continuité, la complémentarité et la cohérence éducative : temps de réflexion communs autour d'une même thématique avec possibilité d'intervenant, participation d'un animateur à un séjour de découverte en tant qu'accompagnateur, élaboration de règles communes, temps de rencontre pour mettre en cohérence les types d'activités proposées (prise en compte du besoin de mouvement, de calme, de disponibilité attentionnelle, ...), temps de rencontre pour mettre en cohérence les emplois du temps ou les programmations (par exemple concernant les activités physiques, les jeux de société impliquant des compétences mathématiques, ...) visites croisées pour partager des démarches, protocole pour des situations spécifiques d'élèves, ...
- Des actions hors temps scolaire en directions des enfants et/ou des jeunes
 - Répondant à leur âge et leurs besoins
 - En cohérence avec le ou les projets d'école, *le ou les projets d'établissement*
 - Ces actions peuvent nourrir les parcours éducatifs définis par l'Education nationale que sont le parcours citoyen, le parcours d'éducation artistique et culturelle, le parcours santé et le parcours avenir
 - Ces actions peuvent porter sur des thématiques transversales : lecture, égalité filles-garçons, développement durable, numérique, climat scolaire, lutte contre le harcèlement, compétences psycho-sociales, ...
 - Ces actions peuvent s'inscrire dans le cadre de dispositifs ou d'événements nationaux ou locaux : Savoir nager, Savoir rouler à vélo, Activité physique quotidienne de 30 minutes (APQ 30), Vacances apprenantes, Labellisation Génération 2024, Labellisation Ecole ou Etablissement en Démarche globale de Développement Durable, Prix des jeunes lecteurs, Prix des incorruptibles, Lire et faire lire, Promeneurs du net, ...

Pour chaque action, préciser le rôle de chaque acteur et les modalités de travail collaboratif.

Evaluation

- Il s'agit ici de définir dès l'élaboration du PEDT les modalités de son suivi sur les 3 années scolaires et de son évaluation finale : méthodes, outils utilisés, critères qualitatifs et quantitatifs retenus pour chacun des objectifs, calendrier de régulation annuelle et d'évaluation finale, ...

Valorisation de la démarche, du projet et des structures éducatives

- Est-il prévu une valorisation en direction de la population, des familles, de la démarche conduisant à l'élaboration du PEDT, du projet et des structures éducatives engagées dans le PEDT ? Si oui, par quels moyens ? : par voie de presse, espace numérique municipal, réseaux sociaux, support(s) de communication, portes-ouvertes, évènement spécifique fédérateur, ...

Labellisation plan mercredi

- Dans le prolongement du PEDT, la collectivité a-t-elle la volonté de solliciter le Label « Plan mercredi » ?

CONTACT

sdjes85-acm@ac-nantes.fr – 02 53 88 25 39

CALENDRIER DE TRANSMISSION A LA COMMISSION

Entre le 1 er avril et le 20 juin 2023 pour une validation au plus tard le 20 septembre 2023